
Avis sur la recevabilité de l'étude d'impact

**Projet d'aménagement d'un chemin d'accès temporaire
en bordure du fleuve Saint-Laurent pour la réfection
de l'approche sud du pont Laviolette sur le territoire
de la Municipalité de Bécancour
par le ministère des Transports**

Dossier 3211-02-234

Le 28 septembre 2006

INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à l'étape de l'avis de recevabilité, la Direction des évaluations environnementales a le mandat de vérifier si l'étude d'impact concernant le projet d'aménagement d'un chemin d'accès temporaire en bordure du fleuve Saint-Laurent pour la réfection de l'approche sud du pont Laviolette par le ministère des Transports répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle.

Le présent document résulte de cette vérification et constitue l'avis du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs sur la recevabilité de l'étude d'impact.

Ce document présente un historique des principales étapes de la procédure franchies à ce jour, une description sommaire du projet, la liste des organismes consultés, l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact et, finalement, la recommandation au ministre.

1. HISTORIQUE DU DOSSIER

Le tableau suivant présente la chronologie des principales étapes franchies par le projet, dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Date	Événement
2005-06-16	Réception de l'avis de projet au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
2005-06-30	Délivrance de la directive
2006-05-08	Réception de l'étude d'impact
2006-05-12 au 2006-07-05	Consultation auprès des ministères et organismes
2006-07-17	Transmission du document de questions et commentaires à l'initiateur de projet
2006-08-03	Réception de l'addenda numéro 1
2006-08-09	Consultation auprès des ministères et organismes

2. DESCRIPTION DU PROJET

Le présent projet est assujéti à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement en vertu de l'article 2 b du Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement (R.R.Q., c. Q-2, r. 9) parce qu'il s'agit d'un projet de remblayage dans le fleuve Saint-Laurent, à l'intérieur de la limite des inondations de récurrence de 2 ans, sur une distance de 388 mètres et une superficie de 18 000 mètres carrés.

Le projet consiste en l'aménagement de deux chemins d'accès temporaires de chaque côté de l'approche sud du pont Laviolette. Ces chemins d'accès temporaires seront constitués d'un coussin de pierre de 1 à 2 mètres d'épaisseur sur le lit du fleuve Saint-Laurent, de part et d'autre de l'axe du pont Laviolette, sous la limite des inondations de récurrence de 2 ans.

Compte tenu de leur localisation, les travaux de remplacement de la dalle du tablier de l'approche sud nécessitent l'aménagement de chemins d'accès en vue de permettre la circulation des grues de forte capacité, nécessaires pour la réparation du pont. De façon sommaire, ces travaux consistent à remplacer les dalles de béton du tablier ainsi qu'à poser un muret central et des glissières extérieures.

L'aménagement des chemins d'accès temporaires est indispensable pour la réfection de l'approche sud du pont Laviolette et nécessite les travaux suivants sur le lit du fleuve Saint-Laurent :

- le remblayage temporaire d'une superficie approximative de 18 000 m² située dans le secteur sud du pont, soit entre le boulevard Bécancour et la pile S5 dans la municipalité de Bécancour. Ces chemins, construits en partie en milieu humide, serviront de plate-forme pour les grues positionnées au sol et pour les camions qui devront retirer les anciennes et amener les nouvelles dalles de béton;
- l'élévation du dessus des chemins d'accès temporaires est établie à environ 7 mètres. La superficie d'empiètement a été calculée en considérant cette élévation d'environ 7 mètres;
- le volume de pierre déversée est évalué à 25 000 m³ approximativement;
- l'enlèvement complet du remblai temporaire et la remise en état des lieux selon les conditions actuelles;
- le poids des dalles de béton à élever sur le pont pourra atteindre 184 tonnes.

La construction du chemin d'accès temporaire du côté aval du pont doit débuter le 1^{er} mai 2007 et son retrait complet est prévu pour le 15 août 2007. Il sera donc en place pour une durée de 107 jours. Pour sa part, la construction du chemin d'accès du côté amont doit débuter le 15 juillet 2007 et son retrait complet est prévu pour le 15 novembre 2007. Il sera donc en place pour une durée d'environ 124 jours.

Le pont Laviolette, qui relie la ville de Trois-Rivières et la ville de Bécancour, est le seul lien routier reliant les deux rives du fleuve Saint-Laurent entre Québec et Montréal, facilitant ainsi les liaisons entre les régions de la Mauricie, du Centre-du-Québec et de l'Estrie. Le ministère des Transports (MTQ) a entrepris, en 2005, d'importants travaux de réfection du pont Laviolette, car

après plus de 37 années d'existence, celui-ci a besoin de réparations pour demeurer sécuritaire et assurer sa pérennité.

3. ÉVALUATION DE LA RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

L'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact a été effectuée par le Service des projets en milieu hydrique de la Direction des évaluations environnementales, en collaboration avec les unités administratives concernées du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, les ministères et les organismes suivants :

- la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Mauricie et du Centre-du-Québec;
- la Direction du patrimoine écologique et des parcs;
- le ministère des Affaires municipales et des Régions;
- le ministère de la Culture et des Communications;
- le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, secteur Faune;
- le ministère de la Sécurité publique;
- Environnement Canada;
- Pêche et Océans Canada, Gestion de l'habitat du poisson;
- Transports Canada, Protection des eaux navigables.

L'avis de recevabilité a été formulé à partir de l'analyse des documents suivants :

- MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC. *Aménagement d'un chemin d'accès temporaire en bordure du fleuve Saint-Laurent pour la réfection de l'approche sud du pont Laviolette sur le territoire de la MRC de Bécancour, Étude d'impact sur l'environnement, Rapport principal*, par Teknika HBA inc., avril 1996, 134 p. et 13 annexes;
- MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC. *Aménagement d'un chemin d'accès temporaire en bordure du fleuve Saint-Laurent pour la réfection de l'approche sud du pont Laviolette sur le territoire de la MRC de Bécancour, Étude d'impact sur l'environnement, Addenda n° 1, Réponses aux questions et commentaires*, par Teknika HBA inc., juillet 2006, 25 p.;
- MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC. *Étude d'impact sur l'environnement, Aménagement d'un chemin d'accès temporaire en bordure du fleuve Saint-Laurent pour la réfection de l'approche sud du pont Laviolette sur le territoire de la MRC de Bécancour, Résumé*, par Teknika HBA inc., septembre 2006, 50 p. et 2 annexes.

L'analyse du dossier faite en consultation avec les ministères et organismes démontre que l'étude d'impact, incluant le document complémentaire, répond de façon satisfaisante aux exigences de la directive du ministre datée du 30 juin 2006.

RECOMMANDATION AU MINISTRE

Considérant que l'étude d'impact déposée répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle, nous recommandons qu'elle soit rendue publique et que soit entreprise l'étape d'information et de consultation publiques.

Original signé par :

Annick Michaud, biologiste, M.Sc.
Chargée de projet
Service des projets en milieu hydrique